



Vue aérienne des fonds marins « cicatrisés » de la Mer de Wadden après une campagne de pêche mécanique aux coquillages.

La pêche mécanique aux coquillages

*Une méthode de pêche en voie d'interdiction aux Pays Bas ...
... à exporter en Mauritanie ?*

avril 2005

Document d'information

Texte préparé par des experts appartenant aux organisations suivantes :



Commission de l'UICN des Politiques Environnementales, Économiques et Sociales – CEESP –



Wilde Kokkels
(Association Néerlandaise pour la protection de la Mer de Wadden)



Wadden Vereniging
(Association Néerlandaise pour la de la Mer Wadden)



Birdlife - Pays Bas
(alliance mondiale pour la protection des oiseaux)



l'ONG Mauritanienne Mer Bleue



ONG Mauritanienne pour une pêche écologique génératrice de progrès social



Fonds mondial pour la Nature.
Bureau Marin de WWF au Sénégal / l'Afrique de l'Ouest



Le bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et
Le Comité Néerlandais de l'UICN



Organisation Internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides



Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin



Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

Crédits photos :

La grande photo sur la couverture est de Jaap Vlas (les deux personnes au milieu de la photo nous permettent mieux comprendre l'échelle des dégâts)
Les autres photos sont de Martijn de Jonge.

Principe de la pêche mécanique aux coquillages

La méthode de pêche mécanique aux coquillages consiste à enlever ou remuer des couches du fond marin à l'aide d'engins de drague. Ces engins sont traînés sur les fonds marins et peuvent mesurer dans leur totalité jusqu'à 5 mètres de large et peser plus d'une tonne. Les engins de dragues individuels sont généralement constitués d'une plaque métallique coupante et une cage située juste derrière pour ramasser les coquillages (voir figure 1). La plaque métallique coupe dans le fond marin, pendant que la cage racle la surface du fond.

D'autres organismes marins non-ciblés sont également détruits avec ces engins de drague.^{1, 2, 3, 6}

Par ailleurs, les rendements se révèlent comme relativement faibles du fait de l'important taux de casse sur les coquillages.¹¹

Il existe également des engins de drague qui aspirent les fonds marins. Au contact de ces engins d'aspiration, les sédiments et la vie marine sont acheminés vers le bateau et les coquillages sont triés à bord. Le reste des organismes marins non-ciblés sont rejetés en mer avec les sédiments.

Les pertes, avec ce type d'engin, sont moins importantes, cependant les fonds marins sont également détruits ainsi que les organismes marins non-ciblés.^{1, 2, 3, 6}

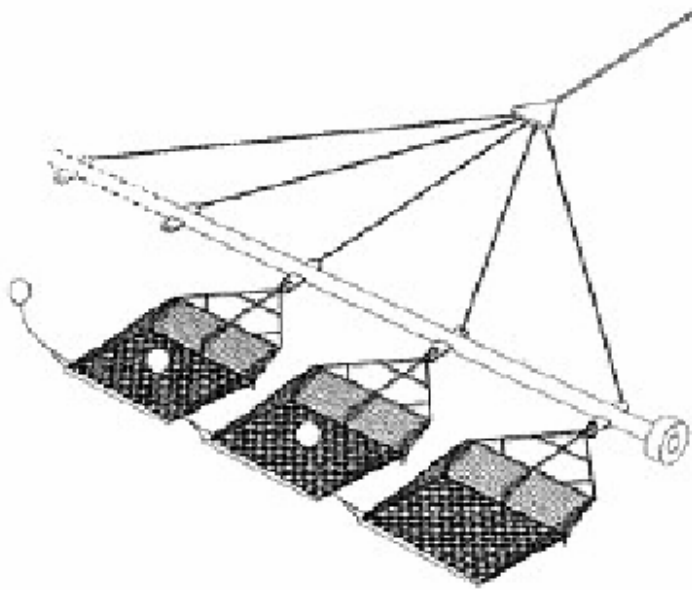


Figure 1. Des engins de drague pour récolter des coquillages⁶

Depuis la fin des années 1980, la pêche mécanique aux coquillages s'est développée à grande échelle dans la Mer de Wadden aux Pays Bas et à une échelle plus petite dans les eaux plus profondes de la Mer du Nord.^{1, 2, 3} Dans les parties Danoise et Allemande de la Mer Wadden il n'y a jamais eu la pêche mécanique aux coquillages. Cette pêcherie y a toujours été interdite.



Bateau de pêche aux coquillages en Mer de Wadden

La Mer de Wadden

La Mer de Wadden s'étend sur les trois pays suivants: les Pays Bas, l'Allemagne et le Danemark. La Mer de Wadden est un écosystème qui ressemble à celui du Banc d'Arguin : elle est peu profonde, joue un rôle important comme nourricerie de poissons et abrite chaque année des millions d'oiseaux. La Mer de Wadden et le Banc d'Arguin partagent les mêmes oiseaux qui, pendant une partie de l'année séjournent aux Pays Bas, Allemagne ou Danemark, migrent vers la Mauritanie en hiver. Comme le Banc d'Arguin, la Mer de Wadden est protégée par plusieurs conventions internationales. Elle est inscrite dans la Convention sur des zones humides (Ramsar, 1971) et est par ailleurs, au niveau Européen, protégée par les directives Habitat et Oiseaux.^{1, 3, 4} Les gouvernements Néerlandais, Danois et Allemand discutent en ce moment l'option de placer la Mer de Wadden sur la liste de nomination du patrimoine mondial de l'UNESCO. Avec une clairvoyance exemplaire, la Mauritanie a déjà obtenu ce statut en 1989 pour le Parc National du Banc d'Arguin.⁵



Vue aérienne de la Mer Wadden

Les effets mesurés aux Pays Bas

Un des effets négatifs de *la pêche mécanique aux coquillages* est l'augmentation de la turbidité de l'eau (à cause des sédiments rejetés en mer ou mis en suspension). Pire encore, les fonds marins sont complètement détruits.^{1, 2, 3, 6, 9} Les recherches scientifiques aux Pays Bas ont démontré que les dégâts sont si graves que la réhabilitation des fonds marins est quasiment devenue impossible.^{1, 2, 3} On peut citer l'exemple du site de *Griend* en Mer de Wadden, touché en 1988 par cette méthode de pêche mécanique, et qui n'est toujours pas réhabilité. Quand les chercheurs indépendants et les organisations environnementales Néerlandaises parlent de ce site, ils le décrivent comme un désert, alors qu'avant 1988, l'endroit abritait une vie marine très dense et diverse. Les chercheurs estiment que sa réhabilitation pourra encore prendre des décennies.⁷



La pêche aux coquillages pratiquée à marée haute laisse des cicatrices indélébiles dans les fonds marins, bien visibles à marée basse

Les coquillages constituent une source de nourriture importante pour l'homme et pour beaucoup d'espèces marines. Les poissons plats, par exemple la sole et le turbot, mangent des petits morceaux de chairs qui dépassent les coquilles pendant certaines périodes de cycle de la marée.² Cette chair se régénère rapidement et l'impact de la prédation est minimal dans ce cas. Les poissons broutent exactement comme les chameaux broutent les herbes -broutage des pâturages « en chair » est d'ailleurs le terme scientifique consacré pour décrire ce phénomène.-

Les coquillages représentent également une source alimentaire importante pour les céphalopodes, les raies et de nombreux oiseaux (huître pie, canards de mer, bécasseaux maubèches, barges rousses, etc.).^{1,2,3,6} Un déclin à long terme des coquillages, provoqué par la *pêche mécanique*, aurait alors des impacts néfastes et directs sur toutes les espèces qui se nourrissent de coquillages.^{2,6}

L'autre effet, de la *pêche mécanique aux coquillages* mesuré en Mer de Wadden, est le déclin dramatique des polychètes tubifères (des vers marins). Ces organismes jouent un rôle très important dans la réhabilitation des fonds marins à travers leur fonction de *stabilisation des sédiments*, contribuant ainsi de façon irremplaçable à la réhabilitation des fonds marins.

Ces polychètes fournissent en outre le substrat nécessaire à la recolonisation de nouveaux coquillages. Leur disparition rend très difficile la reconstitution des fonds marins et par conséquent celle des écosystèmes associés.^{2,6}

Vu l'ampleur des impacts négatifs de la pêche mécanique aux coquillages, les fonds marins sont détruits de façon quasi irréversible, plusieurs chercheurs de renommée préfèrent parler d'une activité minière (activité non renouvelable) plutôt que d'une activité de pêche (activité en principe renouvelable).

Les principales conséquences de la *pêche mécanique aux coquillages* se résument en :

- Destruction des fonds marins.
- Réhabilitation très lente des fonds marins (des décennies) avec des impacts négatifs de longue durée sur la faune et la flore marines et sur la production halieutique.
- Déclin à long terme des coquillages (des décennies).
- Déclin à long terme d'autres organismes tels que les étoiles de mer et des vers vivant dans les fonds marins.
- Déclin à long terme des poissons et d'autres organismes qui vivent de coquillages,
- Bouleversement de la chaîne alimentaire et appauvrissement de la diversité biologique.
- Balance écologique perturbée.
- Effets négatifs à court et long terme sur la richesse biologique dans toute la région.

La politique des Pays Bas

Depuis que les recherches scientifiques ont démontré que la *pêche mécanique aux coquillages* a des impacts néfastes sur l'ensemble du milieu marin, les autorités Néerlandaises ont interdit cette filière de pêche dans tous les endroits sensibles.¹

Dans le document du plan de gestion pour cette filière de pêche « *de l'espace pour une récolte salée : vers une réforme de la pêche aux coquillages* »¹, le Ministère Néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Sécurité Alimentaire (LNV, de son abréviation hollandaise) évoque l'interdiction formelle de la pêche mécanique aux coquillages en Mer de Wadden depuis le premier Janvier 2005. C'est le cas également pour d'autres zones comme le *Oosterschelde* et le *Westerschelde* (situées dans le sud du Pays).¹

Les autorités néerlandaises tentent aujourd'hui d'introduire des méthodes durables de pêche dans ces endroits. Ces méthodes consistent entre autres à faire des récoltes manuelles.¹

La *pêche mécanique* aux coquillages continue cependant à exister dans la Mer du Nord dans des eaux plus profondes. Néanmoins, le nombre de licences attribuées pour cette pêche diminue à court terme et la pratique devra être progressivement supprimée à long terme.¹

Quelques exemples au niveau mondial

Au niveau International

A l'époque de la pêche mécanique aux coquillages aux Pays Bas, plusieurs entreprises (par exemple. *Heiploeg Shellfish*) ont, sous pression de l'opinion publique, tenté d'obtenir un certificat de durabilité avec l'Organisme International de Certification pour une pêche durable « *Marine Stewardship Council* ». Cet organisme octroie des certificats à toute entreprise de pêche qui peut démontrer que sa méthode et sa gestion de pêche est durable. Le *Marine Stewardship Council* a refusé de certifier la Société *Heiploeg Shellfish* et sa pêche mécanique aux coquillages.⁸

La société *Heiploeg Shellfish* envisagerait d'opérer en Mauritanie ; très probablement, ce serait avec des méthodes non-durables.

Au niveau Européen

Vu les effets négatifs de la pêche mécanique aux coquillages sur l'ensemble du milieu marin, la cour de justice Européenne a conclu que ce type de pêche n'est pas conforme aux directives Européennes, Habitat et Oiseaux.¹⁰

Aux Etats Unis

Une étude effectuée à la demande du gouvernement des Etats Unis pour évaluer l'impact des différentes méthodes de pêche a conclu que la pêche mécanique aux coquillages est non durable et qu'elle est l'une des méthodes de pêche les plus dévastatrices.⁹

Au Royaume Uni

Au Royaume Uni le ramassage manuel de coquillages est autorisé dans un nombre limité de zones intertidales. Le gouvernement britannique est informé des effets dévastateurs de la pêche à la drague, et plus particulièrement de la pêche mécanique aux coquillages. Dans un rapport scientifique préparé pour aider la prise de décision⁶, la *Commission Royale sur la pollution marine*, reconnaît que les dégâts provoqués par la pêche à la drague sur l'environnement marin sont si graves et si persistants qu'il est préférable qu'elle soit interdite.

La Commission conseille que la pêche à la drague et la pêche mécanique aux coquillages soient interdites dans et autour de tout habitat marin sensible. Dans la plupart des sites au Royaume Uni, toute activité de pêche à la drague est interdite au-dessus de 30 mètres de profondeur. Le rapport conseille, par ailleurs, que toute activité humaine ayant un impact négatif sur l'environnement marin soit géré suivant le principe de précaution.

La pêche aux coquillages en Mauritanie

Historique

Dans les eaux mauritaniennes, seule la praire (*Venus verrucosa*) aurait fait l'objet d'une exploitation coquillière dans la baie du Lévrier.¹¹ Le gisement de *Venus verrucosa* a été exploité pour la première fois en septembre 1987 par un coquillier français "LA CAPELLE" affrété par la SIPECO (Société Internationale de Pêche et de Commercialisation) basée à Nouadhibou. Il s'agissait d'une unité de moyenne taille pêchant à la drague.

Avant l'harmonisation des réglementations sanitaires de l'Union Européenne (UE) en 1991, promulguée dans la directive 91/492/CEE du 15/07/91 qui fixe les règles pour le suivi sanitaire dans le pays producteur, l'exploitation de mollusques était soumise au contrôle sanitaire à la frontière même du pays importateur.

En raison de l'application de la nouvelle réglementation Européenne et des rapports des inspections sanitaires réalisées en 1996, l'exportation de coquillages depuis la Mauritanie vers l'UE a été interdite. Les infrastructures de suivi sanitaire n'ayant pas encore été mises aux normes européennes, les entreprises concernées en Mauritanie ont été fermées.

Le gouvernement Mauritanien est en train de mettre en place un programme de surveillance sanitaire du milieu marin et des coquillages afin d'obtenir l'agrément d'exportation avec l'Union Européenne.¹²

Les pêcheurs aux coquillages

Sur la radio nationale Néerlandaise¹³, le directeur de RIVO (Institut Néerlandais pour la recherche halieutique), Martin Scholten, a annoncé que le RIVO aide la Mauritanie à la mise en place d'infrastructures sanitaires afin de se conformer aux exigences sanitaires de l'Union Européenne. Selon des sources proches du dossier, la recherche que mène RIVO en Mauritanie à propos ce thème serait essentiellement financée par la Société de pêche *Heiploeg Shellfish*.

La Société *Heiploeg Shellfish* pratique la pêche mécanique et chercherait actuellement de nouveaux sites d'exploitation de coquillages. Cette société possédait plus de la moitié des licences aux Pays-Bas qui lui ont été retirées depuis le premier janvier 2005, suite à l'interdiction de la pêche mécanique en Mer de Wadden.

Au cours d'une interview à la radio Néerlandaise¹³, le directeur de RIVO, en réponse à la question suivante: « *Heiploeg Shellfish* finance-t-il RIVO sans avoir quelque chose en retour ou *Heiploeg Shellfish* cherche-t-il plutôt à s'installer en Mauritanie », expliquait que « *une entreprise saine et vitale aimerait bien évidemment recevoir quelque chose en échange de ses investissements* ».

Suite à ces commentaires et à des articles parus dans les journaux aux Pays Bas¹⁴ on peut estimer qu'il y a une forte probabilité que certaines sociétés néerlandaises se déplacent vers la Mauritanie pour pêcher aux coquillages avec des méthodes en passe d'être interdites aux Pays Bas.

Cadre juridique

La loi 2000/025 portant sur Code des Pêches est entrée en vigueur en Mauritanie le 24 janvier 2000. Selon les dispositions de l'article 13 de son décret d'application (*décret n° 2002-073*), il est formellement interdit d'utiliser des engins et arts traînant sur les fonds marins dans la zone côtière (les zones de profondeurs inférieures à 20 mètres).

Sous le régime juridique actuel, les engins de drague tels que les plaques en métal, les chaînes ou des engins d'aspiration ne figurent pas sur la liste des engins de pêche autorisés en Mauritanie (annexes 1 et 2 du décret sus cité) y compris pour la zone de pêche de plus de 20 mètres de profondeur.¹⁵

Les gisements de coquillages

Les coquillages ciblés par les sociétés hollandaises suspectées de vouloir pêcher en Mauritanie (praires ou coquillages Venus) se trouvent à des profondeurs entre 10 et 30 mètres (voir figure 2).¹¹ Beaucoup de praires sont situés dans des profondeurs de moins de 20 mètres et ne seront pas alors exploitables car la pêche à la drague (seule méthode de récolte à cette profondeur) y est interdite. Uniquement les praires sur des profondeurs de plus de 20 mètres pourront éventuellement être récoltées.

Il reste que, si une autorisation de pêche aux coquillages au-delà de 20 mètres de profondeur est un jour octroyée, l'application de la loi et son contrôle seront probablement très difficiles à observer dans l'état actuel des moyens disponibles.

La collecte intensive de coquillages affectera aussi de façon directe les ressources alimentaires de plusieurs espèces de valeur commerciale élevée ; de même que des espèces patrimoniales comme c'est le cas des raies et des requins, intégralement protégées dans le PNBA.

Les coquillages reproducteurs qui résident à l'extérieur du Parc National, entre 10 et 30 mètres de profondeur, jouent probablement un rôle irremplaçable pour le renouvellement des stocks exportés sous forme planctonique vers des zones moins profondes dans le Parc National du Banc d'Arguin. Vu l'importance des populations d'oiseaux limicoles qui séjournent dans le PNBA et les limitations en termes de biomasse benthique, le stock de coquillages juvéniles disponible actuellement dans les fonds abrités du Parc est sûrement indispensable à assurer l'actuel niveau des populations d'oiseaux migrateurs. Le même phénomène pourra se reproduire aussi dans le cas de plusieurs espèces de poissons qui dépendent en bonne partie des coquillages pour leur nourriture et dont la survie est assurée en bonne mesure par l'existence actuelle de stocks importants de plusieurs espèces de coquillages juvéniles dans le parc.

Avec l'accroissement des zones d'exploitation de coquillages, l'ampleur et la durée des impacts négatifs augmenteraient, avec une probabilité grandissante que les changements ne pourraient plus jamais être réversibles.

La régénération des coquillages en Mauritanie serait lente. Ce qui sous entend que les revenus de cette pêcherie soient sur du court terme, sans ni même connaître son impacts sur d'autres ressources halieutiques à valeur marchande tel que les raies, les céphalopodes ou les poissons plats.

L'exploitation durable de coquillages...aussi pour la Mauritanie !

Il est recommandé au gouvernement Mauritanien de s'appuyer sur les expériences menées actuellement aux Pays-Bas sur l'introduction d'une exploitation durable des coquillages et de refuser que soient déportées vers la Mauritanie, d'anciennes techniques d'exploitation démontrées comme non-durables. Il est fort à craindre que les effets négatifs identifiés dans d'autres régions du monde soient aussi valables pour la Mauritanie.

C'est l'application du principe de précaution adopté par la communauté internationale dans le cadre de la convention sur la diversité biologique. C'est aussi le bon sens, sachant qu'une telle pratique endommagerait la base des autres ressources halieutiques du pays qui contribuent à l'équilibre alimentaire des mauritaniens (alors que les coquillages ne sont pas consommés par les nationaux) et à l'équilibre de la balance commerciale du pays par les exportations de poissons.

En raison des multiples intérêts en jeu et pour éviter tout conflit d'intérêt, le Gouvernement mauritanien devrait s'assurer que toute étude rendue obligatoire par la Loi 2000-045 du 26 juillet 2000 portant code de l'environnement et que toute analyse scientifique devant conduire à une décision politique, soient menées par des organismes totalement indépendants et désintéressés.

Références

¹ Ruimte voor een zilte oogst. Naar een omslag in de Nederlandse schelpdiercultuur. *Beleidsbesluit Schelpdiervisserij 2005 – 2020*. Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit Den Haag, 1 oktober 2004. 46 pp. (*De l'espace pour une récolte salée. Vers une réforme de la pêche aux coquillages. Ministère Néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Sécurité Alimentaire, La Haye, 1 octobre 2004. 46 pp.*)

² Piersma, T. Koolhaas, A., Dekinga, A., Beukema, J.J., Dekker, R. and K. Essink, 2001. Long-term indirect effects of mechanical cockle-dredging on intertidal bivalve stocks in the Wadden Sea. *Journal of Applied Ecology* 2001, Vol. 38, pp. 976-990.

³ Resultaten wetenschappelijk onderzoek EVA II (Evaluatie van het schelpdieren beleid in Nederland). *Publieksversie*. Ministerie van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit. Directie Visserij. Den Haag 2003, 41pp. (*Résultats de la recherche scientifique (EVA II) de la gestion de pêche aux coquillages*)

aux Pays Bas. Version publique. Ministère Néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Sécurité Alimentaire. Direction de la Pêche, La Haye, 2003, 41 pp.)

⁴ Derde nota Waddenzee, Deel 1. Ministerraad 19 januari 2001. (*Troisième note Mer Wadden, Première partie. Conseil des Ministres aux Pays Bas.*) <http://www.waddenzee.nl/index.php?id=227>

⁵ Site Web de UNESCO: www.unesco.org

⁶ Turning the tide: Addressing the impact of fisheries on the marine environment. Royal Commission on Environmental Pollution. Chairman: Sir Tom Blundell FRS, FMedSci. *Twenty-fifth Report. Presented to Parliament by Command of Her Majesty*, December 2004, UK, 497 pp.

⁷ Sites Web de: Natuurmonumenten, Wilde Kokkels et Wadden Vereniging: www.natuurmonumenten.nl, www.wildekokkels.nl et www.waddenvereniging.nl

⁸ Site Web de Marine Stewardship Council: www.msc.org

⁹ Chuenpagdee, R., Morgan, L.E., Maxwell, S.M., Norse, E.A. Pauly, D. (2003). Shifting gears: assessing collateral impacts of fishing methods in US waters. *Frontiers in Ecology and Environment*, Vol. 1 (10), pp. 517-524.

¹⁰ Stroeken, P., 2004. Het toetsingskader van de Habitat richtlijn. StAB: Jurisprudentie tijdschrift op het gebied van ruimtelijke ordening, milieubeheer en water. 2004 Vol. 4, pp. 9-13. (*P. Stroeken, 2004. Le champ d'application de la directive Habitat. StAB, Magazine pour la jurisprudence à propos l'aménagement du territoire, l'environnement et de l'eau.*)

¹¹ Diop M., 1988 - Ecologie et Dynamique des populations de praires (*Venus rosalina*) à l'ouest du Banc d'Arguin-Mauritanie. *Thèse 3ème Cycle, Univ. Bretagne Occidentale, Brest.* 1988, 191 pp.

¹² Ba, A.S. et Yahya Dartige,ould A., 2002. Etat d'avancement du processus d'accréditation de la Mauritanie pour l'exportation des mollusques bivalves vers l'Europe. *Forum sur la qualité dans l'industrie agro-alimentaire en Mauritanie. La Faculté des Sciences et Techniques (FST-filière STA) de l'Université de Nouakchott et l'Université François Rabelais de Tours (DESS Assurance-Qualité), 10, 11 et 12 Février 2002.*

¹³ Emission radio 1 national, Mars 24 2005. De kokkelvisserij in Nederland is passé. Programma : *Eén op de middag (La pêche aux coquillages est finie aux Pays Bas. Programme : La une de l'après midi)* http://krolive51.kro.nl/1opdemiddag/kro/artikelen/05_03maart24/

¹⁴ Trommelen, J van., 2005. Kokkelvisserij wijken uit naar kust Afrika. *Volkskrant* 18 Mars 2005. (*Les coquilliers se réfugient en Afrique.*)

¹⁵ République Islamique de Mauritanie. *Loi N°2000-025/ portant Code des Pêches ; Décret n° 2002-073 portant Règlement général d'application de la Loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000 portant Code des Pêches ; Annexe I : Tableau des zones de pêche autorisées en fonction des types de licences, des catégories et des engins de pêche (Art 18 et Art 32 du décret portant règlement général d'application de la loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000 portant Code des pêches) ; Annexe II : Tableau des caractéristiques des engins de pêche autorisés (Chapitre II Section I Article 21 du décret portant règlement général d'application de la loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000 portant Code des pêches)* Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime : www.mpem.mr